

Conseil scientifique de l'institut de Chimie (INC)

RECOMMANDATION

S'APPROPRIER LA TRANSITION VERS LA SCIENCE OUVERTE EN MATIERE DE PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

- Compte tenu du mouvement général et international en faveur de la Science Ouverte impulsé par les tutelles nationales et européennes, et par les scientifiques eux-mêmes, et dans le contexte historique des publications dans les journaux de la discipline de la Chimie, le CSI recommande aux auteurs d'articles scientifiques en chimie de veiller à leur diffusion large, tout en maîtrisant les moyens qui permettent leur disponibilité libre sur Internet, dans le cadre des nouvelles possibilités légales permises par la Loi Numérique de 2016, et dans la limite des moyens financiers mis à disposition par les institutions ;
- En pratique, le CSI décourage fortement le paiement de frais de publications (*APCs*) pour le *Gold Open Access* dans des journaux hybrides (c.à.d. pour lesquels un abonnement institutionnel existe);
- A ce modèle *Hybrid Open Access* dont le surcoût pour les établissements et les agences de moyen – qui payent deux fois les frais – est déraisonnable, et dans l'attente d'une transition complète du modèle économique de l'édition scientifique et technique, le CSI préconise de préférer pour l'heure le modèle de *Green Open Access*. En pratique, le dépôt de versions d'auteurs des articles (*post-prints*), après acceptation pour publication dans un journal à comité de lecture, est encouragé sur les sites d'archivage institutionnels, et en premier lieu HAL, après la période légale d'embargo de 6 mois en sciences et technologies. Le CSI considère qu'il est hors de question de laisser aux éditeurs la main sur la gestion des *post-prints*, tant en ce qui concerne l'allongement du délai d'embargo par rapport aux 6 mois légaux que le dépôt du fichier lui-même, qui doit continuer d'être librement consenti et opéré par les auteurs plutôt qu'imposé. Il devrait par contre être exigé des éditeurs qu'ils fournissent aux auteurs une version débarrassée de tout *copyright*, à l'image de ce qui est accordé aux chercheurs américains pour le dépôt sur l'archive PubMedCentral ;
- Sur le dépôt de prépublications (*pre-prints*) sur les sites d'archives ouvertes reconnues dans la discipline (antérieurement à l'acceptation finale par une revue à comité de lecture), le CSI encourage ceux-celles qui le souhaitent à les expérimenter, afin de bénéficier des possibilités offertes pour diffuser rapidement et éventuellement obtenir des retours de la communauté sur de nouveaux résultats ;

- Sur le long terme, le CSI demande aux institutions d'accompagner la communauté des chimistes dans cette transition, notamment en dédiant un fond national ou européen à l'information scientifique et technique, non prélevé sur le budget alloué à la réalisation de la recherche, et en l'orientant vers un nouveau modèle de publication, qui soit élaboré à l'échelle internationale, au minimum européenne, respectueux de l'intérêt de la Science et des chercheurs.

Voté à l'unanimité des membres présents

Olivier SANDRE

Président du CSI INC

Recommandation adoptée le 21 mai 2019

votants 18 : 18 oui, 1 abstention, 0 non

Destinataires :

- **Antoine PETIT, Président-directeur général du CNRS**
- **Alain SCHUHL, Directeur Général Délégué à la Science**
- **Jacques MADDALUNO, directeur de l'INC**
- **Lise DUMASY, Présidente du consortium COUPERIN**
- **Sylvie ROUSSET, Présidente de la DIST**
- **Véronique SCHMITT, présidente de la section 11, Emmanuel MAGNIER, président de la section 12, Philippe HAPIOT, président de la section 13, François OZANAM, président de la section 14, Antoine MAGNAN, président de la section 15, Boris VAUZEILLES, président de la section 16, Florian LESAGE, président de la CID54**
- **Tous les membres des unités qui dépendent de l'INC**